

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **26 septembre 2013**

Délibération n° 2013-4119

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet Amélioration et gestion durable de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement par la mise en oeuvre de politiques communales de l'eau - Communes de Sadabe et Miadanandriana - District de Manjakandriana à Madagascar**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Coste

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 13 septembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 30 septembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Laurent, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mme Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lebuhotel, Léonard, Mme Lépine, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin (pouvoir à M. Rivalta), Arrue, Colin (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Vesco (pouvoir à M. Bolliet), Barthélémy, Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à M. Desbos), Dumas (pouvoir à M. Petit), Genin (pouvoir à M. Balme), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Havard (pouvoir à Mme Dagorne), Kabalo (pouvoir à Mme Tifra), Lambert (pouvoir à M. Ferraro), Mme Laval (pouvoir à M. Cochet), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Quiniou), Lévêque (pouvoir à M. Jacquet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Nissanian (pouvoir à M. Chabrier), Pillon (pouvoir à M. Grivel), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Serres (pouvoir à M. Lebuhotel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bailly-Maitre, Levy, M. Touraine.

Conseil de communauté du 26 septembre 2013**Délibération n° 2013-4119**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet Amélioration et gestion durable de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement par la mise en œuvre de politiques communales de l'eau - Communes de Sadabe et Miadanandriana - District de Manjakandriana à Madagascar**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 septembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Suite à la loi Oudin de 2005, la Communauté urbaine a décidé, par sa délibération n° 2005-2658 du Conseil du 11 juillet 2005, d'engager jusqu'à 0,4 % des recettes eau et assainissement pour la solidarité internationale.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté urbaine (350 000 €), par Veolia eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet du millénaire des Nations Unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Créée en 1980, Inter Aide est une organisation humanitaire basée à Versailles (78), spécialisée dans la réalisation de programmes concrets de développement, qui visent à ouvrir aux plus démunis un accès au développement. Une soixantaine de programmes sont actuellement en cours au sein de 8 pays : Haïti, Ethiopie, Malawi, Madagascar, Mozambique, Sierra Leone, Inde et Philippines, en zones rurale et urbaine, sur des thématiques répondant à des besoins vitaux tels l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le développement agricole, la santé, l'éducation, l'accès à l'emploi, l'accompagnement des familles les plus pauvres.

Inter Aide dispose d'une expérience reconnue dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et mène des projets de ce type depuis 1994 à Madagascar.

La majorité de la population de Madagascar n'a pas accès à l'eau potable ni à l'assainissement. D'après l'Institut national des statistiques à Madagascar, 38 % des malgaches des zones rurales bénéficiaient en 2010 d'une eau potable et 55 % d'un assainissement acceptable. Cette insuffisance, plus prononcée encore dans les régions rurales, explique la forte prévalence des maladies hydriques parfois mortelles.

Le présent projet propose un appui aux Communes rurales de Sadabe et Miadanandriana du district de Manjakandriana visant la réhabilitation et la construction d'adductions d'eau potable, l'amélioration de l'hygiène et l'assainissement et la gestion durable des ouvrages par la mise en place de services communaux de l'eau à l'échelle territoriale. Ces réalisations s'inscrivent dans le cadre du plan communal de développement de l'eau et de l'assainissement établi pour chacune des communes rurales.

a) - Objectifs

Les objectifs généraux sont :

- l'amélioration durable de la situation sanitaire des populations rurales des communes appuyées,
- la mise en place au niveau de chaque commune d'une politique territoriale de service public.

L'objectif spécifique du projet est l'amélioration durable de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement par le renforcement des capacités des usagers et des acteurs communaux dans le cadre d'une politique communale de l'eau.

L'atteinte de cet objectif découlera des résultats suivants :

- les communes appuyées définissent de façon concertée leurs besoins d'accès à l'eau et à l'assainissement et posent les bases d'une politique de l'eau à l'échelle territoriale,
- l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement des communes rurales et des communautés situées sur leurs territoires est amélioré,
- les communes partenaires délèguent la gestion des ouvrages aux comités d'usagers et mettent en place des systèmes de suivi et d'entretien des ouvrages existants ou nouvellement aménagés.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre des années 2007 et 2011

Par délibération n° 2007-4463 du Conseil du 15 octobre 2007, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association Inter Aide pour le projet d'alimentation en eau potable et d'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement dans 12 villages du district de Manakara, région Vatovavy-Fitovinany à Madagascar.

Ce projet a permis à 14 communautés villageoises regroupant environ 7 000 usagers de 6 communes d'accéder à l'eau potable par la réalisation de 18 points d'eau (bornes fontaines ou pompes manuelles). 1 362 usagers ont participé à des sensibilisations concernant l'hygiène et l'assainissement.

Suite à son intervention dans le district de Manakara, sur la côte est de Madagascar, Inter Aide a mené une étude préalable dans un autre secteur situé à environ 50 kilomètres de la capitale. Par délibération n° 201-2428 du Conseil 12 septembre 2011, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € au profit de l'association Inter Aide pour le projet d'appui à la Commune de Sadabe dans la mise en œuvre de son schéma directeur de l'eau à Madagascar.

Ce projet a permis la reconstruction complète de tous les captages des 6 réseaux réhabilités et la construction de 2 captages supplémentaires alimentant 2 réseaux pour le chef-lieu Sadabe. Les 6 réhabilitations et le nouveau système réalisés ont permis de desservir en eau potable un total de 4 077 usagers avec 64 bornes fontaines (dont 16 nouvelles). Ces ouvrages desservent également directement 6 écoles primaires, un centre de santé et un collège. La stratégie de promotion des latrines "mises aux normes" avec des dalles en béton a entraîné une véritable dynamique d'assainissement dans la commune puisque le projet a reçu des demandes ayant dépassé les prévisions initiales (300 latrines familiales) : plus de 360 dalles ont été commandées, payées et installées.

c) - Bilan

L'ensemble des réalisations effectuées par Inter Aide dans les districts de Manakara et dans la commune de Sadabe ont permis à ce jour de desservir quelque 140 000 personnes en eau potable dans plus de 185 villages et 45 écoles, dont une partie grâce au soutien du Fonds eau.

A chaque projet financé, Inter Aide a su fournir des rapports intermédiaires et finaux répondant aux exigences du Fonds eau.

En février 2013, le projet de la Commune de Sadabe a été visité par les équipes de la Communauté urbaine. La mission a conclu à un bilan très satisfaisant de la démarche d'Inter Aide qui :

- prend en compte les questions d'eau autant que celles d'assainissement,
- accompagne bien les structures de gestion de base et la maîtrise d'ouvrage communale par l'appui à la création d'un poste d'agent communal de l'eau.

d) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel*Ouvrages à réaliser*

Il s'agit de réhabiliter ou construire 10 adductions gravitaires alimentées en eau potable par des captages de sources profonds protégés en amont. Les systèmes d'adduction et de distributions seront enterrés avec des ventouses et des purges, puis un ou plusieurs réservoirs de stockage seront réalisés. Des bornes fontaines publiques et des branchements particuliers quand le débit le permet seront construits. 400 latrines familiales seront construites par les usagers, équipées d'une dalle lavable avec couvercle.

Ce projet permettra à 3 500 usagers d'être desservis par un système d'adduction d'eau et de bénéficier de mesures d'assainissement.

Actions d'accompagnement

Pour la partie sensibilisation et animation, des campagnes de promotion des gestes et pratiques clefs de protection de la qualité de l'eau et de la prévention des diarrhées seront conduites (lavage des mains, utilisation des latrines, consommation d'eau potable).

Une assistance et un renforcement de la maîtrise d'ouvrage locale sont prévus pour les communes rurales (maître d'ouvrage) et le service communal de l'eau (agent communal). Les comités eau (gestionnaires délégués) seront formés et accompagnés afin que chaque partie assume ses responsabilités dans une logique de subsidiarité.

Le projet est évalué à un total de 114 265 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 25 000 €.

Lors de sa séance du 11 juin 2013, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 16 000 €, Veolia eau apportant 9 000 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 9 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 000 € au profit de l'association Inter Aide dans le cadre du projet "Amélioration et gestion durable de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement par la mise en œuvre de politiques communales de l'eau" à Madagascar pour l'année 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Inter Aide définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Le montant à payer, à hauteur de 16 000 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2013 - compte 6742 - opération n° 2P02O2186.

4° - La recette correspondante à hauteur de 9 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2013 - compte 748 - opération n° 2P02O2186.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2013.